



CASTAGNADES des Monts d'ARDECHE

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX JOUTES GASTRONOMIQUES AMATEURS 2019

JOUTE GASTRONOMIQUE AMATEURS de la COMMUNE DE PRIVAS

Le thème 2019 sera: "Préparation sucrée ou salée à base de châtaignes et de saveurs d'automne (fruits ou légumes)".

Règlement :

Ces Joutes s'adressent à toutes les personnes amateurs cuisinant des produits à base de châtaignes.

Le candidat-amateur s'engage à respecter en tout point le règlement présenté au verso.

Le bulletin d'inscription, dûment rempli, sera rendu au service Evènementiel de la Ville de Privas à l'adresse email armelle.balay@privas.fr ou par voie postale : Hôtel de Ville – BP 612 – 07006 PRIVAS CEDEX.

Le dépôt de candidatures doit s'effectuer impérativement trois jours avant le déroulement de la Joute Gastronomique Amateur de Privas.

NOM et PRENOM :

ADRESSE POSTALE :

ADRESSE E-MAIL :

TELEPHONE FIXE OU PORTABLE :

FAIT A :

LE :

SIGNATURE :



REGLEMENT DES JOUTES GASTRONOMIQUES AMATEURS 2019 DE LA CONFRERIE DE LA CHATAIGNE D'ARDECHE

- 1) La Joute est ouverte à toute personne quelque soit leur territoire d'origine ou d'habitation; la Joute demeure fermée aux professionnels des métiers de bouche.
- 2) Les anciens lauréats peuvent concourir à nouveau à condition de ne pas reproduire la recette avec laquelle ils ont gagné auparavant.
- 3) Le thème de la Joute est choisi en partenariat avec la Ville de Privas avec la Confrérie de la Châtaigne d'Ardèche.
- 4) Le nombre de candidats à chaque Joute est limité impérativement à 12.
- 5) Chaque candidat s'engage, en déposant sa préparation culinaire, à donner sa recette sur papier A4. En cas de d'absence de recette écrite, le Jury rejettera la candidature.
- 6) Chaque candidat doit être informé, qu'en cas de victoire, sa recette sera obligatoirement publiée sur le site informatique de la Confrérie, son nom et son prénom également, SAUF si le candidat émet son opposition sur la publication de son identité.
- 7) Chaque candidature doit avoir lieu maximalelement 3 jours avant le déroulement de la Joute.

.....
.....

- 1) Le Jury de la Joute doit être composé au moins de six personnes dont au moins quatre confrères.
- 2) Le Jury délibère à huis clos et ses débats sont confidentiels.
- 3) Le Jury notera le goût de la châtaigne sur 40, l'odorat, le visuel, la créativité seront notés sur 20
- 4) Le Grand Commandeur ou le confrère délégué annoncera, aux côtés des organisateurs, les résultats de la Joute.
- 5) Les organisateurs offriront au lauréat ainsi qu'à tous les candidats des récompenses, si possible rattachées au monde de la châtaigne; de son côté, la Confrérie de la Châtaigne offrira un diplôme nominatif au lauréat.

.....

- 1) Sont acceptées les préparations à la châtaigne déclinées sous toutes ses formes, suivant le thème imposé.
- 2) Chaque préparation doit pouvoir être partagé en six ou huit parts.
- 3) Les préparations doivent être amenées, ainsi que le texte de la recette, en emballage perdu.
- 4) Les préparations seront remises, ainsi que la recette écrite sur un A4, à la personne chargée de cet accueil.
L'accueillant est soumis à la plus grande confidentialité, il apposera un No à la recette et à la fiche remplie par ses soins avec les noms, prénoms, adresse mail et numéro de téléphone du candidat.
- 5) Les fiches, les recettes écrites et les feuilles de notation sont conservées par la Confrérie de la Châtaigne d'Ardèche. En cas de réclamation et/ou de contestation, la Confrérie se servira des documents précités pour faire réponse.

Ce règlement est la propriété de la Confrérie de la Châtaigne d'Ardèche et est remis à chaque candidat.

